



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E111731

VALABLE JUSQU'AU 16/03/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRENOBLE 2012B01416

Siret : 753 219 997 00032

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 81 16914

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 5697829204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 5697829204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : ALPES RENOV'

Sigle : A R

1690 AVENUE DU 22 AOUT 1944
38350 LA MURE

Téléphone : 09 53 57 15 36

Portable : 07 61 94 19 80

Site Internet : www.alpes-renov.fr

E-mail : contact@alpesrenov.fr

Responsabilité légale :

BUYUMEZ MÉTIN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax :

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 4131 | Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE | 03/02/2023 |
| 7131 | Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE | 03/02/2023 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|---|--------------------|
| <input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021 |
| <input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur | 01/01/2021 |
| <input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus | 01/01/2021 |
| <input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas sur local non chauffé | 01/01/2021 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.